



Contrat d'engagement Œufs – du 6 mars 2024 au 26 février 2025

Producteur

Ferme des Beurreries
Marie-Hélène et Damien Bignon
78810 Feucherolles
tél : 01 30 54 46 17
ferme.des.beurreries@wanadoo.fr

Adhérent (nom, adresse, téléphone) :

Adhérent 2 (si partage du panier) :

Les signataires du présent contrat s'engagent du **6 mars 2024** au **26 février 2025** pour 50 distributions.

tous les mercredis du 06/03/2024 au 26/02/2025 sauf les mercredis 25/12/2024 et 01/01/2025

Nouvelles souscriptions possibles au début de chaque mois. Contacter la référente du contrat 2 semaines avant.

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution,
- se munir du contenant nécessaire aux œufs qu'il a achetés.

Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité et frais de son élevage,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail,
- donner des informations sur la production,
- proposer une visite de la ferme dans l'année.

Constitution du panier et paiement

Les poules sont nourries avec de l'aliment **bio** fabriqué à la ferme, sans OGM et dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique. Ce sont des œufs extra-frais, calibre moyen ou gros.

Le prix des 6 œufs est fixé à **2,95 €**.

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de (cocher la formule choisie) :

<input type="checkbox"/> 6 œufs /semaine	50 x 2,95 € = 147,50 €
<input type="checkbox"/> 12 œufs /semaine	50 x 5,90 € = 295,00 €
<input type="checkbox"/> 18 œufs /semaine	50 x 8,85 € = 442,50 €
<input type="checkbox"/> 24 œufs /semaine	50 x 11,80 € = 590,00 €

Modalités de paiement : par chèque à l'ordre de « Ferme des Beurreries ».

En cas de versements multiples, veuillez à compléter le tableau ci-après :

	Montant	Date d'encaissement :
Chèque n°		15 mars 2024
Chèque n°		15 juin 2024
Chèque n°		15 septembre 2024
Chèque n°		15 décembre 2024

Partage et distribution des paniers

Les distributions ont lieu les mercredis à Poissy.

Fait à Poissy, en 1 exemplaire*, le

Signature de l'adhérent	Signature du producteur

*1 exemplaire obligatoire pour le producteur (2 exemplaires si vous en souhaitez un pour vous)